

**Madame, Monsieur le Président  
AMICALE SPORTIVE ET CULTURELLE**

**CHALLENGE INTER-ASC BOWLING**  
**Saison 2024-2025**

Paris, le 3 septembre 2024

Madame, Monsieur le Président,

La Commission Sport a enregistré l'**engagement de 87 équipes (-6)** pour 43 ASC dans le challenge inter-ASC de BOWLING pour la saison 2024-2025.

Nous avons réparti ces 87 doublettes sur **8 poules** (4 poules de 10 équipes, 1 poule de 11 et 3 poules de 12) chacune d'entre elles qualifiant **3 doublettes** pour la phase finale.

Nous vous précisons que **le tour qualificatif devra se jouer au plus tard le 19 janvier 2025.**

Les organisateurs sont priés de nous faire parvenir, **dès le lendemain de la rencontre**, les résultats des matchs. **Le Secrétariat ne traitera les demandes de remboursements de frais qu'en possession de la feuille de match correspondante.**

De plus, nous vous invitons à vous reporter au règlement général des challenges en ce qui concerne la vérification de l'identité des joueurs et vous rappelons que chacun doit être inscrit dans la section sur le site de l'ASC et être en possession d'une pièce d'identité officielle (C.N.I., passeport ou permis de conduire).

Chaque ASC présentera le trombinoscope de sa section BOWLING.

La finale nationale sera organisée par **l'ASC TOURS à une date communiquée ultérieurement.**

Suite décision prise par vote lors du congrès au Puy du Fou en 2022 et confirmée lors du dernier congrès à Lille, l'ASC TOURS étant organisatrice de la finale, son équipe 1 est d'office qualifiée pour la finale. De ce fait, dans la poule dans laquelle joue l'équipe TOURS 1, seule 1 autre équipe pourra se qualifier pour la finale.

Veuillez croire, Madame, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

PP/La Présidente de la COMMISSION SPORT ET PLEIN AIR  
*Frédérique RABIER-ALIOME*  
*Nadège GRANJOU*